Accusé de réception en préfecture
083-218300275-20250401-05-2025-DELIB-DE
Date de télétransmission : 01/04/2025
Date de réception préfecture : 01/04/2025

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU **CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres : *L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ*
En exercice : 29
Présents : 19
Votants : 25

Le jeudi 20 mars 2025 à : 20 H 30

Le Conseil Municipal de La Cadière d'Azur, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel sous la présidence de M. René JOURDAN, Maire

Date de convocation : 12 mars 2025

PRESENTS : M. JOURDAN R. - Mme SERGENT C. – M. ARLON D. – Mme BONIFAY C. - M. MARTINEZ S. - Mme DULIEUX I. – Mme PARIS F. – Mme GUERIN J. – M. PORTE L. – Mme FAUVEL A.M. – Mme JUANICO J. - Mme ALBERTO M. – Mme MAITRE F. - Mme CORLETO- QUAGHEBEUR S. – M. VELASCO M. – M. GIANGRECO C. – Mme COFFINET F. – M. FOUASSIER P -

Avaient donné procuration en vertu de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. DELEDDA Robert	à	M. JOURDAN René
Mme JANSOULIN-MAGNALDI Sandra	à	Mme BONIFAY Corinne
M. BOUTEILLE Alain	à	Mme JUANICO Jeanine
Mme VIALA Adeline	à	M. MARTINEZ Sébastien
M. BENOIT Marc	à	M. ARLON Daniel
M. VERHAEGUE Martial	à	M. PORTE Louis
	à	

M. FERRAND Karim prend part au vote à partir de la délibération n°2.

Absents excusés, non représentés : Mme DOSTES Marie-Hélène
M. LAOUADI Boualem

Absents non excusés, non représentés : M. POUTET Joël
M. NALBONE Régis

Est nommée secrétaire de séance : Mme DULIEUX Isabelle

La séance a été ouverte à 20 h 30.

Accusé de réception en préfecture
083-218300275-20250401-05-2025-DELIB-DE
Date de télétransmission : 01/04/2025
Date de réception préfecture : 01/04/2025

DELIBERATION N° 05/2025 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET DE LA COHESION DES TERRITOIRES TRAVAUX ECOLE ELEMENTAIRE

Monsieur le Maire informe aux membres du Conseil Municipal que la commune s'est lancée dans une programmation de rénovation thermique de bâtiments communaux.

A ce titre il est prévu de continuer cette vaste opération par les locaux de l'école maternelle.

Devant le coût élevé de cette rénovation il est nécessaire de demander une subvention auprès des services de l'Etat dans le cadre du fonds vert.
Le montant prévisionnel de cette opération s'élève 340 787 € hors taxe.

Il est demandé au Conseil Municipal :

Article 1 : d'approuver la demande de subvention auprès du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires pour la programmation de rénovation thermique de bâtiments communaux.

Les membres de l'assemblée
Monsieur le Maire entendu dans son exposé
A l'unanimité des membres présents et représentés

Approuvent la demande de subvention auprès du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires pour la programmation de rénovation thermique de bâtiments communaux.

Autorisent Monsieur le Maire de la commune de La Cadière d'Azur à signer tout document afférent à ce sujet.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES DEPOT EN PREFECTURE
LE01/04/2025.....
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION
LE01/04/2025.....
LE MAIRE
R. JOURDAN

MAIRIE DE LA CADIERE D'AZUR 83 (VAR) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE MAIRE
R. JOURDAN

MAIRIE DE LA CADIERE D'AZUR 83 (VAR) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification